RCS : COMPIEGNE
Code greffe : 6002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00432
Numéro SIREN : 751 106 584
Nom ou dénomination : Abée Accompagnement Conseils / Ressources Humaines Assistance Comité d'entreprise

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2023 sous le numéro de dépôt 7568

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise SSARL ABEE — 146 RUE DE LA PLAINE — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise — 60700 PONT STE MAXENCE

SIRET 7 5 1 1 0 6 5 8 4 0 0 0 1 2

Certifié Conforme

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 — Durée de l'exercice précédent * 12

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31032023 Net 3	Exercice N-1 clos le 31032022 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012		
		Autres*	014	016		
	Immobilisations corporelles*		028	030		
	Immobilisations financières* (1)		040	042		
	Total I (5)		044	048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052		
	STOCKS Marchandises *		060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070		
		Autres * (3)	072	074		
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	086		
	Charges constatées d'avance *		092	094		
	Total II		096	098		
	Total général (I + II)		110	112		

RECU LE 19 OCT. 2023 — PREFET DU [illegible] DE COURCOURONNE

DÉPOSÉ LE 19 OCT. 2023 — Tribunal de [illegible] N° 7568 — Le Greffier

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	2 000	2 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		
	Report à nouveau	134	(8 505)	(8 505)
	Résultat de l'exercice	136		
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	**(6 505)**	**(6 505)**
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	525	525
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 5 980)	172	5 980	5 980
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	**6 505**	**6 505**
	Total général (I + II + III)	180		

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(2) **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** — **DGFiP N° 2033-B-SD 2023**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise: **SSARL ABEE** — Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31032023 (1)	Exercice N-1 clos le 31032022 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	210		
	Production vendue : biens	214		
	Production vendue : services *	218		
	dont export et livraisons intracommunautaires	209 / 215 / 217		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	222		
	Production immobilisée *	224		
	Subventions d'exploitation reçues	226		
	Autres produits	230		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)	234		
	Variation de stock (marchandises) *	236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)	238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*	240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : . .....)	242		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)	244		
	Rémunérations du personnel *	250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)	252		
	Dotations aux amortissements *	254		
	Dotations aux provisions	256		
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259	262		
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260			
	Total des charges d'exploitation (II)	264		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	270		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280		
	Produits exceptionnels (IV)	290		
	Charges financières (V)	294		
	Charges exceptionnelles (VI)	300		
	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347			
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)	306		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)	310		

B - RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312		314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles*	322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986 ; Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989 ; Zone de revitalisation rurales (44. quindecies) 138			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981 ; Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991 ; Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992	342		
	ZFA NG (44 quaterdecies) 345 ; Investissements outre-mer 344 ; Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies) 993			
	Zone franche urbaine (44 octies A) 987 ; Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127			
	dont divers* : Créance due au report en arrière du déficit 346 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655 ; Déduction exceptionnelle simulateur de conduite 641	350		
	dont divers* : Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647			
	dont divers* : Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies G) 649 ; Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) 990			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352		354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)	356		
	Déficits antérieurs reportables :* 240 dont imputés sur le résultat :			360
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370		372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

DGFiP N° 2033-C 2023

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SSARL ABEE**

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
Immobilisations financières		480	482	484	486	
TOTAL		490	492	494	496	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495	497	498	499
Autres immoblisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
TOTAL		570	572	574	576

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values: Court terme * ⑤	Long terme: 19 % ⑥	Long terme: 15 % ou 12,80 % ⑦	Long terme: 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SSARL ABEE**

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp.	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	240
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés			983	
Déficits reportables			984	240
Déficits de l'exercice			860	
Total des déficits restant à reporter			870	240

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés de l'exercice clos le 31 MARS 2023

(Approbation des comptes de l'exercice au 31 mars 2023)

ABEE

SARL au capital de 2 000 €

Siège social au 146 rue de la Plaine

60180 NOGENT SUR OISE

R.C.S de COMPIEGNE Numéro d'identification 751 106 584

L'associé unique de la SARL ABEE au capital de 2 000 €, a convoqué au siège social, le 30 septembre 2023 à 14h00, l'assemblée générale ordinaire (AGO) sur la convocation régulière qui a été faite.

Est présent :

- Monsieur Pierre SAUMON né le 30 août 1963 à ABBEVILLE (80), de nationalité française, demeurant à PONT-SAINTE-MAXENCE (60700) 146 rue de la Plaine, titulaire de la totalité des parts sociales dans ladite société.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre SAUMON, associé gérant.

Le président constate que l'associé présent ou représenté détient plus de la moitié des parts sociales et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les statuts de la société;
- la lettre de convocation;
- le rapport de gestion;
- le bilan, l'annexe et l'inventaire;
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

L'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 mars 2023 et l'affectation du résultat.

La lecture est donnée du rapport de gestion du gérant, puis le président soumet successivement, les résolutions suivantes, inscrites à l'ordre du jour :

Première résolution : Approbation des comptes

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice au 31 mars 2023 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice,

Année	Déficit Comptable	Déficit Fiscal
2021-2023	< NEANT >	< NEANT >

L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution a été approuvée par l'associé unique.

Deuxième résolution : Affectation du résultat comptable

Compte tenu du déficit comptable de l'exercice clôturant au 31 mars 2023, s'élevant à < 0 € >, l'assemblée décide de procéder à l'affectation suivante :

- Affectation au poste de « report à nouveau débiteur » pour la somme de < 0 € >

Soit la somme totale de NEANT

Cette résolution a été approuvée par l'associé unique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé par la gérance et visé par l'associé unique présent à l'assemblée.

Signature

Monsieur Pierre SAUMON, associé gérant



ABEE

SARL au capital de 2 000 €

Siège social au 146 rue de la Plaine

60180 NOGENT SUR OISE

R.C.S de COMPIEGNE Numéro d'identification 751 106 584

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT AU 31 MARS 2023

L'Assemblée générale, sur la proposition du Président, propose d'affecter le déficit de l'exercice comptable clôturant au 31 MARS 2023, de < NEANT >, comme suit :

Ce résultat est affecté :

En intégralité sur le compte de « Report à nouveau débiteur », pour la somme < NEANT >

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2023

RESOLUTION D'AFFECTION DU RESULTAT AU 31 MARS 2023

L'Assemblée générale, sur la proposition du Président, décide d'affecter le déficit comptable de l'exercice comptable au 31 MARS 2023 de < NEANT > comme suit :

Ce déficit est affecté :

En intégralité au compte de « Report à nouveau débiteur », pour la somme < NEANT >

Cette résolution a été approuvée par l'associé unique

Le Président
Monsieur Pierre SAUMON, associé gérant

